

Cadrage des mentions de master

La construction d'une nouvelle formation ou des modifications importantes d'une formation existante devront s'appuyer sur les éléments du cadre national des formations (arrêté du 22 janvier 2014) ainsi que sur les préconisations de l'établissement.

Eléments de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

L'intitulé des diplômes visés est défini par un nom de domaine et de mention. Les nomenclatures de mention des diplômes nationaux de master sont fixées par arrêté.

Les domaines sont les suivants : Arts, lettres, langues ; droit, économie, gestion ; sciences humaines et sociales et sciences, technologies, santé.

La mention est le niveau de référence pour la définition des contenus de formation et l'organisation pédagogique.

L'organisation de la formation se construit autour d'un projet de formation cohérent et global, porté par une équipe pédagogique. Des représentants du monde socioprofessionnel sont associés à la conception et à l'évaluation des formations et participent aux enseignements.

La formation est construite à partir d'un référentiel qui formalise les objectifs attendus en termes de connaissances, savoirs et compétences visés. Les modalités d'évaluation des acquis des étudiants sont cohérentes avec ces objectifs. **Au sein d'une même mention, un master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours types de formation.**

La formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours types de formation initiale et continue formant des ensembles cohérents d'unités d'enseignement et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme.

L'organisation de la formation favorise la **cohérence entre les unités d'enseignement, le décloisonnement des apprentissages afin de permettre à l'étudiant d'établir des liens au sein d'une même formation et entre ses expériences de formations.** Elle incite les étudiants à mobiliser les savoirs et les compétences développés en formation dans de nouvelles situations. Les moyens pédagogiques mis en œuvre s'inscrivent dans cette logique d'apprentissage.

Elle comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et **une ou plusieurs expériences en milieu professionnel, notamment sous la forme de stages.** Les modalités d'encadrement, de suivi et d'évaluation de chaque période d'expérience en milieu professionnel sont définies au regard des objectifs de la formation. **La formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche** et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels.

Les liens entre la formation et la recherche sont fondamentaux. Ils s'appuient sur des compétences transversales à plusieurs unités de recherche, sont nécessaires pour placer les étudiants au plus près du savoir en cours de constitution dans les domaines correspondant aux objectifs de formation.

Les équipes pédagogiques et les équipes de recherche ont chacune leurs objectifs propres. Les formations dépendent des équipes pédagogiques qui doivent établir des interactions fructueuses avec les équipes de recherche.

L'adossement à la recherche vaut pour toutes les formations même s'il peut prendre des formes différentes. **Les parcours types visant une insertion professionnelle immédiate hors des études doctorales doivent joindre savoirs et pratiques, intégrant les compétences apportées par les établissements d'enseignement supérieur et par les milieux économiques et sociaux.**

Les parcours types particulièrement orientés vers les métiers de la recherche, qui s'appuient davantage sur les activités scientifiques des enseignants-chercheurs et des enseignants des équipes participant à la formation, intègrent également les aspects socio-économiques liés à leurs thématiques, facilitant ainsi l'ouverture des études doctorales vers les mondes non académiques.

L'usage du numérique doit permettre une pédagogie active, réactive et interactive entre étudiants et entre étudiants et équipes pédagogiques. La formation, ou une partie de celle-ci, peut être proposée selon des dispositifs hybrides par l'alternance d'activités pédagogiques en présentiel et à distance ou totalement à distance, en fonction du public concerné.

La formation assure une préparation à l'insertion de l'étudiant dans le milieu professionnel. Lors de la procédure d'accréditation d'un établissement, le ministre chargé de l'enseignement supérieur veille à **l'existence d'un socle commun aux différents parcours types d'une même mention défini en termes de compétences et garant d'une réelle cohérence pédagogique.**

Elle peut prévoir des périodes de mobilité en France ou à l'étranger.

Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale du diplôme de master, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère ou organisés en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité. Cette charge de travail, représentant vingt-cinq à trente heures pour un crédit ECTS, est estimée en fonction de la charge totale de travail de l'étudiant qui inclut le nombre d'heures d'enseignement et le travail en autonomie.

Les temps de formation sont répartis de façon équilibrée sur toute la semaine et prennent en compte le développement du recours aux technologies numériques.

Une évaluation des formations et des enseignements est organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Ce dispositif ainsi que la mise en place des conseils de perfectionnement favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Préconisations de l'établissement

Toute proposition de modification de structure de maquette devra s'appuyer sur une évaluation (effectifs, taux de réussite, enquêtes d'insertion) de la formation en cours (données disponibles à l'OVE). Dans le cas de propositions entièrement nouvelles, une analyse prospective devra être fournie (place de la formation dans le cadre national, effectifs attendus, bassin de recrutement ...).

La formation sera construite en partenariat avec les milieux socio-professionnels du secteur de la formation afin de favoriser une insertion professionnelle académique et non académique. Des professionnels reconnus (PAST ou chargés de cours) feront partie de l'équipe pédagogique.

Composition des maquettes

Chacun des quatre semestres des maquettes de master sera composé d'un nombre libre d'unités d'enseignement (UE), toute UE apportant au moins 3 ECTS. A chaque UE est affecté un coefficient variant de 1 à 5. Il est rappelé que le nombre total d'ECTS pour un semestre doit être de 30.

Dans les masters professionnels, le pourcentage d'intervenants extérieurs sera compris dans une fourchette de 25 à 50%.

Dans tous les masters (y compris recherche) sera prévu un enseignement de préparation à l'insertion professionnelle en M1 et M2, mutualisé entre différents parcours, voire entre différentes mentions.

Celui-ci pourra être élaboré avec le soutien de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP).

Dans le cas de formations à effectifs réduits, afin d'atteindre une taille pédagogiquement acceptable, les mutualisations avec d'autres formations de l'établissement ou avec d'autres établissements seront réalisées.

Dans les domaines STS et DEG, le M1 devra offrir entre 450 et 500h d'enseignement par étudiant. Le M2 « indifférencié », comme le M2 professionnel, devra offrir entre 350 et 450h d'enseignement par étudiant. Le M2 recherche devra offrir entre 150 et 200h d'enseignement par étudiant.

Dans les domaines ALL et SHS, le M1 devra offrir entre 150 et 350h d'enseignement par étudiant. Le M2 « indifférencié » comme le M2 professionnel, devra offrir entre 150 et 300h d'enseignement par étudiant. Le M2 recherche devra offrir entre 150 et 200h d'enseignement par étudiant.

Dans tous les cas, la faisabilité de la charge d'enseignement sera validée par la composante.

Gestion des volumes horaires et des coûts

Pour bénéficier de volumes horaires correspondants aux valeurs hautes des fourchettes indiquées, les projets devront avancer un argumentaire pédagogique permettant de justifier le recours à des volumes élevés d'heures d'enseignement.

Il est recommandé que le taux de CM par UE n'excède jamais 50% du volume horaire total de l'UE. Les demandes d'exception à ces règles devront être validées par le conseil des directeurs de composantes.

En M1 et M2, si l'effectif est inférieur à 20 étudiants, il ne pourra pas être proposé d'options. Une option à moins de 5 étudiants ne pourra ouvrir.